

Commune d'ÉPINEUIL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 mars 2026****Délibération n° 05-2026****Séance du 09 mars 2026**

Date de convocation :

27 février 2026

Date d'affichage :

27 février 2026

Nombre

de conseillers en exercice 12

de présents 7

de votants 8

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Françoise SAVIE EUSTACHE, Maryline JOUVEY, Messieurs Alain BŒUF, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Frédéric CHAUVEAU (pouvoir à Françoise SAVIE EUSTACHE, Gilles GUILLEMETTE (pouvoir à Alain BŒUF)

Objet : Approbation du CFU (compte financier unique) 2025**Rapporteur : Monsieur REGNIER**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Épineuil ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions des produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure de CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que les comptes 2025 issus du CFU comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	534 019.55 €	153 148.88 €
Recettes de l'exercice	554 844.77 €	68 753.50 €
= Résultats 2025	20 825.22 €	- 84 395.38 €
+ Report de 2024	401 311.56 €	9 132.02 €
Part affectée à l'investissement 2024	0.00 €	0.00 €
Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €
Solde au 31/12/2025	422 136.78 €	- 75 263.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Épineuil,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture le _____ et affichée le _____

